

C2P : Facteurs de risques, seuils d'exposition

Facteurs de risques professionnels	Seuils d'exposition		
	Action ou situation	Intensité minimale	Durée minimale
Travail de nuit	Une heure de travail entre minuit et 5 h du matin		100 nuits par an*
Travail en équipe successives alternantes	Travail en équipes successives alternantes impliquant au minimum une heure de travail entre minuit et 5 h du matin		30 nuits par an*
Travail répétitif	Temps de cycle inférieur ou égal à 30 secondes : 15 actions techniques ou plus		900 heures par an
	Temps de cycle supérieur à 30 secondes, temps de cycle variable ou absence de temps de cycle : 30 actions techniques ou plus par minute		
Activité exercées en milieu hyperbare	Interventions ou travaux	1200 hectopascals	60 interventions ou travaux par an
Températures extrêmes	Température inférieure ou égale à 5 degrés Celsius ou au moins égale à 30 degrés Celsius		900 heures par an
Bruit	Niveau d'exposition au bruit rapporté à une période de référence de 8 heures d'au moins 81 décibels (A)		600 heures par an
	Exposition à un niveau de pression acoustique de crête au moins égal à 135 décibels (C)		120 fois par an

* Depuis le 01/01/2024